

## SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉDACTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES ÉTUDIANT.E.S DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

**CONCOURS AUTOMNE 2023**  
**Date limite : 23 OCTOBRE 2023**

L'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) annonce l'ouverture d'un concours pour l'attribution de bourses de rédaction d'articles scientifiques pour les étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat.

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme vise à promouvoir et à soutenir la formation d'étudiant.e.s de deuxième et troisième cycle d'études universitaires. Plus précisément, il cherche à soutenir financièrement la rédaction et la publication d'articles scientifiques dont la thématique est liée aux travaux de recherche de l'étudiant.e.

- Bourses d'un montant de 1 500 \$ seront accordées pour les étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Produire un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat sous la direction ou la codirection d'un.e chercheur.e qui est membre régulier de l'IUJD ([chercheur.euse d'établissement ou universitaire](#));
- Le sujet du mémoire ou de la thèse s'inscrit dans la [programmation scientifique](#) de l'IUJD;
- La thématique de l'article doit être directement liée au projet d'études;
- L'article soumis devra être signé conjointement par l'étudiant.e (premier auteur) et par un.e chercheur.e régulier.e de l'IUJD;
- L'article devra être soumis à une revue scientifique avec comité de pairs dont le facteur d'impact est minimalement de 1.

### PROCESSUS D'ATTRIBUTION

Le montant accordé est de 1 500 \$ par article. La bourse sera divisée et remise en deux temps:

- Un premier montant de 750 \$ sera versé lors de l'attribution de la bourse;

- Un deuxième montant de 750 \$ sera versé lors de la soumission de l'article à une revue scientifique. Ce versement sera conditionnel au respect de cette date et à l'accusé de réception de la revue.

La bourse sera versée uniquement pour la rédaction de l'article tel que soumis lors de la demande de bourse.

## ENGAGEMENTS

La personne récipiendaire s'engage à :

- Soumettre l'article pour publication au maximum un an après l'attribution de la bourse;
- Faire mention du soutien financier accordé par l'IUJD pour la rédaction de cet article;
- Remettre une copie de l'article et une confirmation de sa publication à l'IUJD dès que l'article est publié.

## POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent remettre les documents suivants :

- Le formulaire rempli de demande de bourses pour la rédaction d'articles scientifiques;
- Un plan détaillé de l'article (objectif de l'article, cadre théorique, méthodologie, analyses prévues, contribution de l'article);
- Un échéancier détaillé;
- Une lettre d'un.e chercheur.e régulier.e de l'IUJD qui confirme son engagement à superviser l'étudiant.e dans la rédaction de l'article;
- Un CV.

**Ces documents doivent être envoyés par courriel à l'attention de Véronique Noël à :**  
[iu-jd.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iu-jd.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

**Date limite pour soumettre une demande : le 23 octobre 2023**

Les candidat.e.s recevront un courriel les informant de la décision du comité d'évaluation deux semaines après la date limite.